

DISCUSSION DELIB 41

Le Maire : « Questions ou commentaires ? Madame DIOP. »

Madame DIOP : « Juste Monsieur le Maire pour vous dire que cette réhabilitation dans ce quartier, je n'arrive pas à comprendre pourquoi...aurait fait une résidentialisation, alors que Mantes-Habitat ne fait que la réhabilitation, voilà. Donc je voulais savoir comment ça se fait que eux, qui ont 52 logements et qu'ils ne font qu'une partie et puis ça, ça n'explique pas, non, ça explique qu'on peut améliorer le quartier sans pour autant détruire des logements, Monsieur le Maire. Donc moi je me dis que quand vous voulez, vous pouvez, voilà, merci.»

Le Maire : « Bien, pas d'autres commentaires ? Merci de ce commentaire Madame DIOP. Je dois vous préciser tout de suite que, comme vous l'avez peut-être pas complètement vérifié, il s'agit du quartier des Inventeurs et que donc, en l'occurrence, dans le quartier des Inventeurs nous en sommes pour le moment, et c'est d'ailleurs comme ça que ça a été, comment dire, indiqué, nous en sommes loin de tout ce que vous évoquez. Je n'ai pas connaissance que Mantes en Yvelines Habitat résidentialise dans le cadre d'un programme de réaménagement urbain pour lequel nous sommes au début du procès, nous sommes au début du procès. »

Monsieur SANTINI : « Vous vous trompez, vous habitez aux Aviateurs, vous, Madame DIOP, pas aux Inventeurs. Là on parle des Inventeurs. Mais Mantes en Yvelines Habitat a rénové les Aviateurs. »

Le Maire : « Il n'a pas rénové les Inventeurs. D'abord parce que je pense que Mantes en Yvelines Habitat n'a pas de patrimoine aux Inventeurs ou très peu. »

Monsieur SANTINI : « Mais attendez je... ».

Le Maire : « Monsieur QUEVAREC. »

Monsieur SANTINI : « Vous mélangez les quartiers... ».

Le Maire : « Je crois que... ».

Madame DIOP : «vous avez mélangé les annexes que vous nous donnez. »

Le Maire : « Non, non, Madame DIOP, relisez la délibération 41, dans le cadre du renouvellement... écoutez ce que je dis, dans le cadre du renouvellement urbain du Val Fourré le projet de réaménagement des espaces publics du quartier des Inventeurs a été élaboré, nous parlons du réaménagement des espaces publics du quartier des Inventeurs, c'est l'objet de la délibération et ce n'est pas autre chose. »

Madame DIOP : « ...inaudible... ».

Monsieur SANTINI : « Mantes en Yvelines Habitat n'a rien fait aux Inventeurs pour l'instant. »

Le Maire : « Bien écoutez Madame DIOP nous vous disons, Jean Luc SANTINI vous dit que Mantes en Yvelines Habitat n'a rien fait sur le quartier des Inventeurs et moi en tout cas je vous dis que cette délibération, elle a pour objet de parler du réaménagement des espaces publics et de ne parler d'autres sujets dont je ne sais où est-ce qu'ils sont. »

Madame DIOP : « Soit vous vous êtes trompé dans les documents que vous nous donnez, soit vous nous induisez en erreur ».

Le Maire : « Madame DIOP, qu'est ce qui est écrit ? Lisez la première phrase. Lisez-là. Moi je vous parle de la délibération, on ne parle pas d'autres sujets. Je vous parle de la délibération pour délibérer. Madame DIOP, sommes nous là pour délibérer sur la délibération 41 ? Qu'est il écrit dans la délibération 41 ? Donc maintenant nous allons parler de la délibération 41 et donc je vais la mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ne prennent pas part au vote ? C'est donc adopté. »